

CONNAISSANCE DU MONDE CONTEMPORAIN

(C . M . C)

2^{BT} TERTIAIRE 2019-2020

COURS et ACTIVITES

*Par le Conseil D'Enseignement C.M.C CBCG Cocody , Lycée Pro de Yop & CBCG
Treichville*

LES AUTEURS : C.E C.M.C CBCB COCODY ET CBCG TREICHVILLE

PROGRAMME C.M.C DEUXIEME ANNÉE BT- TERTIAIRE

ELEMENT DE COMPETENCE	N° de leçon	Intitulé de leçon
COMP I : EXPLIQUER LA VIE SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE D'UN PAYS	1	la décolonisation d'un pays : cas de la Côte d'Ivoire
	2	Les états unis d'Amérique
	3	Le Brésil
COMP II : EXPLIQUER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME MONDE	1	la mondialisation sur l'économie des pays du tiers-monde
	2	l'effondrement du rideau de fer
COMP III : EXPLIQUER LE BILAN D'ACTIVITES D'UNE ORGANISATION DE COOPERATION INTERNATIONALE	1	l'UA
	2	l'UEMOA
	3	Les relations Union Européenne - Afrique-Caraïbes-Pacifique (UE-ACP)

COMPETENCE 2

EXPLIQUER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME MONDE

LEÇON I : MONDIALISATION SUR L'ECONOMIE DES PAYS DU TIERS-MONDE

INTRODUCTION

La « mondialisation » ou « globalisation » est un **processus par lequel s'établit une interdépendance entre les différentes régions du monde au niveau économique**. La mondialisation est un système, une organisation à l'échelle mondiale où les nations s'expriment dans des stratégies de production et de commercialisation.

Elle évoque l'intégration croissante des économies dans le monde entier, au moyen surtout des courants d'échanges et des flux financiers. La mondialisation a des effets sur l'économie des pays du Tiers-monde

I- LES FACTEURS ET LES ACTEURS DE LA MONDIALISATION

1- Les facteurs

Ce sont les éléments qui ont permis la naissance de la mondialisation. On peut retenir :

a – La colonisation

La colonisation a permis la mise en place dans les différents territoires colonisés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, des structures administratives, des moyens de communication (route, port, aéroport, chemin de fer) et la délocalisation ou la création de filiales ou comptoirs des entreprises d'origine européenne (ex : UNILEVER, SCOA : Sté Commerciale Ouest Africaine). Cela crée ainsi les premiers éléments des échanges commerciaux entre les continents de la planète.

b – Les innovations technologiques

■ L'Accélération des progrès techniques ou le développement du transport

Après la 2^e Guerre Mondiale, l'humanité va connaître de multiples innovations technologiques. Ces progrès techniques vont favoriser la révolution des transports avec :

- L'augmentation de la vitesse. Surtout l'Avion, les TGV...qui deviennent un outil important de la mondialisation
- La recherche du confort dans le transport
- la sécurité dans le transport

Tous ces progrès ont permis dans le domaine du transport :

- Des gains énormes de productivité
- Des gains en temps
- Une efficacité accrue des différents moyens de transport
- Le déplacement rapide des marchandises et des personnes
- La facilité des échanges

■ **La révolution informatique : les télécommunications**

On assiste à une floraison d'innovation dans d'autres domaines de l'information. Cette révolution informatique s'observe à travers le système de télécommunication toujours plus performant tels que :

- Les ordinateurs
- Les faxes
- Les satellites
- Les téléphones mobiles
- L'internet, etc....

Ces nouveaux moyens de communication relient entre eux partout dans le monde les décideurs, les ingénieurs, les entrepreneurs, les concessionnaires et les revendeurs.

c – La libéralisation des échanges dans le cadre mondial

La croissance du commerce mondial résulte d'abord de l'expansion des formes de production et des besoins des consommateurs. Chaque pays spécialise de plus en plus ses productions et exporte certains biens. Il devient aussi importateur pour d'autres produits.

Ainsi, afin de mieux s'organiser et pour un meilleur fonctionnement du système international, les États se sont concertés pour une libéralisation des échanges : On crée alors en 1947, **le G.A.T.T** (General Agreement on Tariffs and Trade) qui est l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il a pour objectif la réduction progressive des barrières douanières et l'élimination des restrictions aux échanges.

2- Les acteurs

Les acteurs de la mondialisation sont :

- Les organisations internationales comme : l'OMC (organisation Mondiale du commerce)
- Les grandes organisations sous régionales. Exemple L'UE, CEDEAO, CEMAC
- Les grandes entreprises internationales, les firmes, les multinationales. Exemple : Coca-Cola, Toyota, Mercedes, etc.
- Les Etats
- Les diasporas
- Les investisseurs nationaux et internationaux

La mondialisation se déroule sur tous les espaces de la planète terre. Cependant, certaines régions du monde se distinguent par leur dynamisme. Ce sont : les USA, la Chine, le Japon, l'Allemagne, la France, le Canada, etc. trois continents expriment le mieux le dynamisme de la mondialisation. Ce sont ; le continent Américain, l'Asie et l'Europe.

3- Les caractères de la mondialisation

La mondialisation se caractérise par :

- L'ouverture des frontières
- La recherche permanente de marchés à travers le monde
- la répercussion immédiate des décisions sur toutes les régions du monde. Ainsi, le paysan africain subit depuis sa campagne, les effets des fluctuations des cours du café sur les marchés boursiers européens

I- LES CONSEQUENCES DE LA MONDIALISATION SUR LES PAYS DU TIERS-MONDE

1- Les avantages

La mondialisation permet :

- La délocalisation des entreprises et donc : industrialisation des pays en développement
- L'apport des capitaux
- le transfert des nouvelles technologies et donc d'impulser le développement dans les pays pauvres.
- l'Insertion des pays du Tiers-monde dans l'économie mondiale
- la Création d'emplois
- une expansion rapide des échanges.
- facilite la libre circulation et occasionne les échanges intra-branches.

2- Les inconvénients

On a :

- L'hégémonie ou la grande puissance des pays industrialisés sur les pays pauvres
- Le déséquilibre des échanges Nord-Sud (Pays développés et pays pauvres) : Les pays en voie de développement ne réalisent que le 1/4 des échanges mondiaux bien qu'ils concentrent les 3/4 de la population mondiale.
- Une forte influence des multinationales sur l'économie des Etats du Tiers-monde
- La mondialisation rend les économies des pays du tiers-monde dépendantes des réseaux d'échanges mondiaux.
- Une forte concurrence commerciale entre les États

CONCLUSION

Les échanges internationaux de marchandises et de services ont aujourd'hui une dimension jamais atteinte et s'universalisent .Le commerce international rend ainsi toute les économies nationales interdépendantes : il fonde l'économie mondiale. Malheureusement, La mondialisation est une interdépendance des économies dans laquelle la plupart des pays du Tiers-monde ont encore du mal à s'intégrer.

E X E R C I C E S

ACTIVITE 1

Mets une croix dans la case qui convient.

N°	AFFIRMATIONS	Vrai	Faux
1	Les domaines politiques (exportation de la démocratie), économiques, sociaux, culturels (uniformisation : musique, mode) et religieux sont touchés par la mondialisation		
2	L'Afrique est économiquement le continent le plus faible et marginalisé dans le processus de la mondialisation		
3	La mondialisation est le processus de libéralisation de l'économie du monde		
4	La mondialisation profite en grande partie à la TRIADE.		
5	L'organisation mondiale du commerce (OMC) n'a pas un rôle important dans la mondialisation.		
6	L'Afrique n'est pas le continent où l'accès à internet est le plus faible.		
7	L'Afrique a des échanges intérieurs plus denses que son commerce avec l'Europe et l'Asie		
8	L'absence de barrière douanière est un frein à la mondialisation		
9	L'internet est indispensable dans la mise en œuvre de la mondialisation		
10	L'Afrique joue un rôle important dans l'économie mondiale		

ACTIVITÉ 2

« Alors que les pays du Nord profitent des avancées technologiques dans les domaines de la communication, de la recherche et de la productivité économique, l'Afrique n'a pas accès aux technologies modernes. L'Afrique n'abrite par exemple que 0,8% des personnes ayant accès à internet dans le monde. (...) Ensuite, malgré l'ampleur quotidienne des mouvements de capitaux à travers le monde, le continent africain est privé d'argent.

En outre, alors que les experts de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) parlent du marché du commerce mondial unifié, la contribution africaine à ce marché n'est que de 2%.

(...) La place qui lui a été dévolue dans le panorama de la mondialisation est double : exporter vers le Nord quelques matières premières (café, cacao, caoutchouc, pétrole, minerais, coton, sucre, etc...) et importer du Nord les technologies, les produits manufacturés et une partie des céréales de base »

In « le Courrier » (9/12/2000) : Des « échanges » injustes et en baisse, AZE

QUESTIONS

- 1) De Quoi parle le texte ?
- 2) Expliquez l'affirmation suivante de l'auteur : « l'Afrique n'a pas accès aux technologies modernes »
- 3) Citez quelques dangers liés au rôle confié à l'Afrique dans la mondialisation.

Leçon 2 : L'EFFONDREMENT DU RIDEAU DE FER

INTRODUCTION

Les relations internationales à partir de 1975 sont marquées par des événements majeurs qui vont contribuer à la dislocation des différents blocs créés depuis 1947 : c'est « l'effondrement du rideau de fer ». L'expression « rideau de fer » fut employée par l'ancien premier ministre britannique pour désigner la séparation du monde en deux blocs : un bloc capitaliste et un bloc communiste.

I- LES CAUSES DE L'EFFONDREMENT DU RIDEAU DE FER

1) Les difficultés du modèle communiste

L'URSS, à sa création en 1917 avait suscité beaucoup d'espoirs. Mais très vite, après quelques années d'existence, la peur, la misère et le désespoir vont s'installer à tous les niveaux :

a- Au plan politique

- Un seul parti politique est autorisé : le parti communiste avec des dirigeants impopulaires, immuables et dictateurs.
- Le pouvoir est détenu par une classe de privilégiés : **la Nomenklatura**.
- Le pouvoir est fondé sur la répression, l'épuration et l'élimination des opposants considérés comme ennemis du peuple.
- C'est un système avec une pensée unique soutenu par la force militaire et les intellectuels

b- Sur le plan social

- La population est privée de toutes libertés et est contrôlée par la police d'État qui ne tolère aucun trouble ou rassemblement hostile au système, d'où l'existence des goulags et des asiles pour enfermer et "redresser" ces leaders d'opinions subversifs.
- Le système a permis aussi l'émergence d'une classe de privilégiés et corrompus.

c- Au niveau économique :

- **On a une planification excessive et étouffante** avec la priorité accordée aux industries lourdes au détriment des industries de consommation et de l'agriculture.
- **La collectivisation forcée des terres** a entraîné une démotivation, des productions insuffisantes avec famines.
- **La stagnation économique** entraîne la misère sociale, développe l'absentéisme, la corruption, le laxisme et les tensions sociales.

Au total, les peuples de l'URSS et les populations des États communistes n'hésitent pas à manifester leur opposition aux régimes dès que l'occasion se présente.

2) Les réformes de Gorbatchev

Le **11 Mars 1985 Mikhaïl GORBATCHEV**, arrive au pouvoir à la tête de l'URSS dans un contexte de crise économique sociale et politique. Conscient de toutes ces difficultés décide d'opérer des réformes dans tout le système. C'est ainsi qu'il initie de profondes réformes à tous les niveaux :

a- Au plan sociopolitique :

Il met en place la **Glasnost ou transparence** qui vise à rétablir la démocratie et les libertés. Ainsi, on assiste à :

- **La démocratisation avec la création de plusieurs partis politiques**
- **Le pluralisme des candidatures**
- **La légalisation du droit de grève**
- **La liberté d'expression et de religion**
- **La libération et la réhabilitation de prisonniers politiques...**

b- Sur le plan économique

Il met en place la **Perestroïka** ou restructuration qui vise à favoriser le développement économique sans remettre en cause le système communiste. Avec la mise en place de la Pérestroïka, on assiste à :

- **Légalisation de la propriété privée**
- **La liberté des prix**
- **L'appel aux capitaux et investisseurs étrangers**
- **La libéralisation du commerce extérieure...**

L'ampleur de ces réformes et de leurs interprétations contribuent à bouleverser et à désintégrer l'URSS, le bloc communiste et les relations internationales.

II- LES CONSEQUENCES DE L'EFFONDREMENT DU RIDEAU DE FER

1- La chute des régimes communistes et la disparition de l'URSS

a- L'éclatement de l'URSS

Les réformes mises en place par Gorbatchev créent des mécontents au sein même des organes dirigeants de l'URSS.

Pour y faire face, Gorbatchev organise un référendum pour une union renouvelée mais qui est freinée par un coup d'État des conservateurs. Face à la mobilisation populaire dirigée par **Boris Eltsine, le coup d'État échoue en Août 1991.**

Libéré de prison, Gorbatchev démissionne de son poste de secrétaire général du PCUS et dissout le comité central.

Dès lors, des mouvements indépendantistes émergent. La plupart des États qui composent la fédération de l'URSS réclament et proclament leur indépendance. Ces États créent en **Décembre 1991**, la **CEI** (Communautés des États Indépendants) exceptés les **pays baltes** (Estonie, Lettonie, Lituanie) et la **Géorgie.**

C'est la mort de l'URSS après **70 ans** d'existence, et l'État fédéral n'étant plus qu'une forme vide, **Gorbatchev démissionne le 25 Décembre 1991.**

b- La désagrégation du bloc communiste

S'appuyant sur la libéralisation du régime soviétique avec les réformes mises en place par Gorbatchev à partir de 1989, plusieurs pays du bloc communisme connaissent des soulèvements populaires qui finissent par :

- **L'organisation d'élections libres et démocratiques** dans les pays suivants : Hongrie (1989), Pologne (1989-1990), Bulgarie (1989), Tchécoslovaquie (1989).

- De **violentes répressions et des guerres civiles** : Exemple : en Roumanie (1989), Yougoslavie (1990).

- des événements majeurs comme la **chute du mur de Berlin en Novembre 1989**. Ce mur qui symbolisait le partage de l'Europe et la division du monde en deux blocs. **En Octobre 1990, il y a unification des deux Allemagnes après 45 ans de séparation.**

- **la Dissolution du pacte de Varsovie** en avril 1991, **COMECON** et du **KGB** en Juin 1991. En somme, toutes les démocraties populaires, sortent du communisme, avec changement des dirigeants et s'engagent dans la voie de la démocratie libérale et de l'économie de marché.

2- La réunification des deux Allemagnes

A partir de 1989 les régimes communistes s'effondrent c'est le cas de la RDA, avec la chute du *Mur de Berlin* (le 09 Novembre 1989 symbole de la division des deux Allemagnes), construit dans la nuit du 12 au 13 Août 1961 : "C'est la fin du rideau de fer". Le traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne est signé le 12 Septembre 1990 à la suite de la Conférence « 2 + 4 » réunissant les quatre puissances ex-alliées et les deux Allemagnes. Ainsi l'Allemagne se réunit le 30 Octobre 1990.

3- L'avènement d'un monde unipolaire

L'éclatement de l'URSS et sa disparition ont permis aux USA d'être les seuls super puissances et de s'affirmer comme étant les seuls capables de faire régner l'ordre sur la planète terre : ce sont **les "gendarmes" du monde.**

Du coup c'est l'avènement du **monde unipolaire dirigé par les USA**. Cela s'est manifesté lors de la guerre du Golfe en 1991, en Somalie en 1993, en Haïti en 1994, en Irak en 2002... On a le triomphe du libéralisme avec **la mondialisation et la globalisation.**

CONCLUSION

La guerre froide, débutée en 1947, s'achève en 1991 avec l'effondrement du rideau de fer et l'avènement d'un monde unipolaire : c'est la fin de la guerre froide. Cependant des tensions persistent et on assiste à l'émergence de nouvelles puissances. On parle donc de plus en plus non pas **d'un monde unipolaire mais plutôt d'un monde multipolaire.**

E X E R C I C E S

ACTIVITÉ I

Mets une croix dans la case correspondante

N°	AFFIRMATION	Vrai	Faux
1	La pérestroïka est la politique de restructuration de la société soviétique instaurée par Gorbatchev		
2	Le rideau de fer signifie l'unification des deux blocs		
3	Dans le bloc communiste, La population est privée de toutes libertés et est contrôlée par la police d'État		
4	La Glasnost vise à rétablir la démocratie et les libertés		
5	Le rideau de fer s'effondre avec la dislocation de l'URSS		
6	La chute du mur de Berlin a eu lieu en en Novembre 1990		
7	Mikhaïl Gorbatchev arrive au pouvoir en Mars 1985		
8	L'année 1991 consacre la fin du monde unipolaire		
9	Bipolaire au départ, le monde est aujourd'hui unipolaire avec la disparition de l'URSS et la suprématie des USA		
10	La collectivisation forcée des terres est une cause politique de la chute de l'URSS		

ACTIVITÉ 2

Élu secrétaire général le 11 Mars 1985, Mikhaïl Gorbatchev exposa aussitôt au comité central son objectif prioritaire : engager l'économie soviétique dans un effort décisif de redressement et de développement, lutter impitoyablement contre la corruption, pour le rétablissement d'une discipline de travail et la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise. Il mettait ainsi l'accent sur le facteur humain, qu'il s'agisse de ceux qui exercent des responsabilités ou de la masse.

La première préoccupation de M. Gorbatchev est le renouvellement du personnel dirigeant, dont il dénonce la sclérose, l'incompétence, voire les malversations. En quelques mois, il change la moitié des ministres, assure la promotion de leurs collaborateurs et remanie l'appareil communiste à tous les niveaux.....

La nouvelle pensée politique de Gorbatchev se résume en deux termes : changement et fidélité.

A l'intérieur il part d'un constat pessimiste : l'URSS est la veille d'une crise ; l'économie patine, la société est démoralisée. Pour retrouver le chemin où Lénine avait placé le pays, son programme se résume en quelques termes et en une série de propositions : Glasnost, perestroïka, efficacité, justice sociale, démocratisation, telles sont les lignes directrices d'une nouvelle politique. Au nom de la Glasnost, il infléchit le discours, insistant sur les échecs....Il invite la société à exprimer ses critiques et ses propositions.

Hélène CARRERE D'ENCAUSSE in Journal de l'année, Edition 1988, p.203

QUESTIONS

- 1) Dégagez l'idée générale du texte
- 2) Commentez le passage suivant du texte : « La nouvelle pensée politique.....fidélité »
- 3) Montez que la politique de Gorbatchev a eu des répercussions en URSS et dans le monde.

COMPETENCE 3

EXPLIQUER LE BILAN D'ACTIVITE D'UNE ORGANISATION DE COOPERATION INTERNATIONALE

LEÇON I : L'UA

INTRODUCTION

Aussitôt après les indépendances, les États Africains éprouvent le besoin de s'unir pour surmonter les nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés. C'est dans ce cadre qu'est née le 25 mai 1963 l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Mais en Juillet 2000 à Lomé (*Togo*) est signé l'Acte Constitutif de l'UA : l'OUA devient Union Africaine.

Comment fonctionne cette nouvelle organisation ? Et quel bilan peut-on tirer de ses activités après des années de fonctionnement ?

I- LA NAISSANCE, LES OBJECTIFS ET PRINCIPES DE L'UA

1- Le processus de naissance de l'UA

L'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) est née le 25 Mai 1963. Son objectif était de résoudre les problèmes qui se présentaient à l'Afrique et de permettre à l'Afrique de se développer.

Malheureusement, cette organisation n'a pas atteint ses objectifs à cause de :

- **Du Non-respect des principes et résolutions de l'OUA**
- **Du manque d'unité des pays du continent Africain**
- **Le continent africain est trop secoué par des conflits que l'OUA n'arrive pas résoudre**
- **La Pauvreté des pays africains**

Ce sont ces difficultés qui vont faire disparaître l'OUA pour faire place à l'UA ;

La création de l'UA est une initiative de l'ancien président Libyen Kadhafi. C'est lui qui va réunir les présidents africains à des sommets pour la création de l'UA.

On peut citer :

- **1999 : Session extraordinaire de Syrte** (Lybie) jette les bases de la création de l'UA.
 - **2000 : Le sommet de Lomé** (Togo) adopte l'acte constitutif de l'UA.
 - **2001 : Le sommet de Lusaka** (Zambie) établit le programme de mise en place de l'UA.
 - **9 juillet 2002 : Le sommet de Durban** (Afrique du Sud) voit la naissance officielle de l'UA.
- L'UA compte 54 membres et son siège se trouve à Addis-Abeba (Éthiopie).

1) les objectifs

Les objectifs sont nombreux (14 au total) mais les principaux sont :

- Réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays Africains et entre les peuples d'Afrique ;
- Défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses Etats membres;
- Accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent
- Promouvoir et défendre les positions Africaines communes sur les questions d'intérêt pour le continent et ses peuples ;
- Promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples ;
- Coordonner et harmoniser les politiques entre les Communautés économiques régionales existantes ;
- Accélérer le développement du continent par la promotion de la recherche dans tous les domaines ;

3) Les Principes

L'union africaine fonctionne conformément aux principes suivants :

- Egalité souveraine et interdépendance de tous les Etats membres de l'Union ;
- Respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance ;
- Règlement pacifique des conflits entre les Etats membres de l'Union par les moyens appropriés qui peuvent être décidés par la Conférence de l'Union ;
- Non-ingérence d'un Etat membre dans les affaires intérieures d'un autre Etat membre ;
- Le droit de l'Union d'intervenir dans un Etat membre sur décision de la Conférence, dans certaines circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité ;
- Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance ;
- Condamnation et rejet des changements anticonstitutionnels de gouvernement.

II- LE FONCTIONNEMENT DE L'UA

L'Union Africaine est dotée des organes suivants :

1) Les Organes Politiques

a) La Conférence de l'Union :

C'est l'organe suprême de l'Union, il est composé de Chefs d'Etats et de gouvernements ou de leurs représentants se réunissant une fois au moins en session extraordinaire. Elle définit la politique de l'Union, adopte le budget de l'Union et nomme les responsables des autres organes.

b) Le Conseil Exécutif :

Il est composé des Ministres des Affaires Etrangères ou des représentants à cet effet, est chargé de coordonner et décider des politiques nécessaires à l'ensemble des Etats membres.

c) La Commission de l'Union Africaine :

Il joue le rôle de secrétariat de l'Union. Elle est composée de dix commissaires dont le Président et le Vice-président. Elle représente l'Union et défend ses intérêts sous la direction de la Conférence et du Comité exécutif. Elle peut initier des propositions à soumettre aux organes et elle exécute les décisions arrêtées par les autres organes. Elle assiste les Etats membres dans l'exécution des programmes de l'Union et des politiques, notamment le **C.S.S.D.C.A** et le **NEPAD**. Elle élabore les positions communes de l'Union et coordonne les actions des Etats membres dans les négociations internationales.

d) Le Parlement Panafricain :

C'est l'organe qui sera monocaméral mais représenté par tous les parlements des pays d'Afrique où les lois seront adoptées à la majorité des deux tiers des parlementaires. Il sera composé de cinq parlementaires par Etat membre dont au moins une femme. Il évoluera plus tard vers un parlement élu au suffrage universel.

e) Le Conseil de Paix et de sécurité :

Il est composé de quinze Etats membres dont dix sont élus pour un mandat de deux ans, et cinq pour un mandat de trois ans, afin d'assurer la continuité. Il est chargé de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix. Il s'occupe également de la gestion des catastrophes et des actions humanitaires.

f) Le Comité des Représentants Permanents :

Il est composé de représentants permanents et autres plénipotentiaires des Etats membres, est responsable de la préparation des travaux du Conseil exécutif et agit sur instruction du Conseil.

2) Les organes à caractère économique et financier :

a) Les institutions financières :

Elles sont au nombre de trois :

- *La Banque Centrale de l'Afrique,*
- *Le Fonds Monétaire Africain,*
- *La Banque africaine d'Investissement.*

b) Le Conseil Economique, Social et culturel (ECOSOCC)

C'est un organe consultatif composé des représentants des différentes couches socioprofessionnelles des Etats membres de l'Union, en particulier des jeunes et des femmes.

3) L'organe Judiciaire et les Comités Techniques Spécialisés :

a) La Cour Africaine de Justice :

Il est composé de **onze (11) juges** élus par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'U.A pour un mandat de **06 ans**. C'est l'organe Judiciaire principal de l'Union. Elle est chargée de trancher les différends entre les Etats membres et est saisie de toutes questions nées de l'interprétation ou de l'application de l'Acte Constitutif de l'Union.

b) Les Comités Techniques Spécialisés :

Ils sont composés des Ministres ou des Hauts Fonctionnaires chargés des secteurs relevant de leurs domaines respectifs de compétence. Sept comités (07) techniques, sont cités dans l'Acte constitutif :

- Le Comité chargé des questions d'économie rurale et agricole;
- Le Comité chargé des affaires monétaires et financières;
- Le Comité chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration.
- Le Comité chargé de l'industrie, de la science et de la technologie, de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement ;
- Le Comité chargé des transports, des communications et du tourisme;
- Le Comité chargé de la santé, du travail et des affaires sociales;
- Le Comité chargé de l'éducation, de la culture et des ressources humaines.

II- LE BILAN DES ACTIVITES DE L'UA

1- Les succès

Depuis sa création l'UA a pu mener quelques actions :

- Envoie d'une mission de paix au Soudan.
- Appui au processus de paix en Somalie.
- Participation à la résolution des crises au Togo, au Libéria et en RDC.
- Intervention pour la recherche de la paix dans la crise Ivoirienne.
- Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA est très actif dans le règlement des conflits sur le continent. On peut citer le règlement des conflits en **R. D. Congo**, au **Libéria**, en **Côte d'Ivoire** et aujourd'hui au **Darfour** (*Soudan*).
- En outre l'Union Africaine dispose d'un outil de développement, le **NEPAD** (*Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique*). Le **NEPAD** qui est un programme socio-économique de l'Union africaine a pour objectif de relever le défi de l'éradication de la pauvreté en Afrique, par la création d'un environnement propice à la paix et à la sécurité.

- L'absence de véritable démocratie. Cela se traduit par le tripatouillage des constitutions. C'est ce qui est la base aujourd'hui des conflits armés sur le continent ;
- Tous les organes de l'Union africaine ne sont pas encore installés ;
- L'insuffisance des moyens financiers pour faire face aux défis qui se présentent aux africains. Exemple l'U.A n'arrive pas à fournir la logistique pour l'organisation des scrutins.
- La pression encore forte des anciennes métropoles.
- Le manque réel de véritable volonté politique.

CONCLUSION

L'UA est créée pour pallier les insuffisances de l'OUA. La naissance récente de l'UA fait renaître l'espoir pour une Afrique qui était à la croisée des chemins et qui cherchait à s'affirmer sur la scène politique internationale. Mais pour être plus efficace, elle doit rendre opérationnelles toutes ses structures

E X E R C I C E S

ACTIVITE 1

Remets à leur place dans le texte, les mots ou expression suivants : **Homme – Afrique – Union Africaine – processus – Dirigeants africains – démocratie**

Résultat de compromis, l'..... est née de la volonté de relancer led'intégration politique qui apparait indispensable aux yeux des Pour la croissance économique du continent. Son but est d'œuvrer à la promotion de la, des droits de l'..... et du développement à travers l'.....

ACTIVITE 2

L'Union africaine, mise en place depuis 2002, boucle les cinq premières années de fonctionnement effectif. Mais à l'heure du bilan, le sentiment est plutôt mitigé. On ne manque pas de s'interroger sur un certain manque de visibilité, lié à l'incertitude du financement des projets de l'Union. Il en résulte que le développement économique et social de l'Afrique demeure une réalité lointaine pour la majorité des populations comme le rappellent fort malheureusement les indices du développement humain. L'action de l'Union africaine a été...probablement la plus efficace dans le domaine de la résolution des conflits. Des résultats positifs ont été obtenus dans certaines régions, même si, la paix et la sécurité restent une œuvre à réaliser !

Face aux défis de la paix, de la sécurité et du développement économique en Afrique, quel nouvel équilibre politique avec des moyens financiers adaptés faudra-t-il réaliser? On est toujours bien curieux de connaître le degré de souveraineté que les Etats membres accepteraient de concéder à l'Union, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité.

ZAGBAYOU (FRANCK A.), in Fraternité Matin, 28-29 Avril 2007, P 18.

QUESTIONS

- 1) Dégagez la nature et l'idée générale de ce document.**
- 2) Expliquez le passage suivant « L'action de l'Union Africaine...une œuvre réaliser ».**
- 3) La naissance de l'UA constitue-elle un espoir pour l'Afrique ? Justifiez votre réponse.**

LEÇON 2 : L'UEMOA

INTRODUCTION

Dès leur accession à l'indépendance, les pays africains ont pris conscience des avantages qu'ils pourraient tirer de la mise en œuvre d'une politique d'intégration économique régionale et sous régionale. C'est dans cette optique que plusieurs organisations sous régionales à caractère économique ont vu le jour dont l'une des plus prestigieuses est l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine).

Comment est-elle née ? Comment est-elle structurée ? Et quels sont ses atouts et faiblesses ?

I- LA NAISSANCE, OBJECTIFS ET PRINCIPES DE L'UEMOA

1) La Naissance de l'UEMOA

Au début des années soixante (60), six États francophones (Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Haute Volta (aujourd'hui Burkina-Faso), Niger, Sénégal) se sont dotés d'une monnaie commune (le Franc CFA : Communauté Financière d'Afrique) et d'une banque commune d'émission (BCEAO). Rejoint par le Mali quelques années plus tard en raison du poids du Franc CFA, ces États créent l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine).

En 1972, ces pays créent la C. E.A.O (Communauté Économique d'Afrique de l'Ouest). Malgré tous les espoirs suscités par cette initiative, ces deux (2) institutions n'ont pu amorcer une véritable union économique. Elles disparaîtront en 1994 pour faire place à une nouvelle institution qu'est l'U.E.M.O.A.

Suite à la dévaluation du Franc CFA en janvier 1994, un traité signé le 10 Mars 1994 à Dakar, transforme l'UMOA en UEMOA.

Aujourd'hui, l'UEMOA regroupe huit (8) États membres avec un marché de consommation de plus de 75 millions d'habitants.

Les pays membres sont : Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et le Togo. Son **siège** est à Ouagadougou (Burkina Faso).

2) Les Objectifs de l'UEMOA

- Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États membres
- Créer entre les États membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux, etc....
- Harmoniser les législations des États membres surtout dans le domaine de la fiscalité
- Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale.

3) Les principes de l'UEMOA

L'U.E.M.O.A se donne pour principe :

- Une parité entre le franc CFA et l'Euro ; un changement de parité est possible avec l'accord unanime des pays de l'UEMOA et la France ;
- Les transferts libres de fonds au sein de la Zone Franc ;
- Une harmonisation des règles en matière de devises étrangères en ce qui concerne les pays situés en dehors de la zone ;
- Une convertibilité illimitée du franc CFA avec la garantie de la France grâce au compte d'opérations, tenu au trésor Français.

II- LE FONCTIONNEMENT DE L'UEMOA

1- Les organes de décision

L'UEMOA comporte trois organes de décision :

a) La conférence des chefs d'États et de gouvernement

C'est l'organe suprême de l'UEMOA. Elle se réunit chaque année dans un État membre. Son rôle est :

- Elle autorise l'admission de nouveaux membres
- Elle prend des décisions
- Elle définit les grandes orientations de la politique de l'union

b) Le conseil des ministres

Il est composé des ministres des finances et des affaires étrangères. Il se réunit au moins deux fois par an. Il assure la mise en œuvre des grandes orientations définies par la conférence des chefs d'États et de gouvernement. Ses travaux sont présidés par un ministre des finances élus pour deux ans.

c) La commission

Elle est composée de huit (8) membres appelés commissaires (à raison d'un commissaire par État). Les commissaires sont désignés par la conférence des chefs d'États et de gouvernement sur la base des critères de compétence et d'intégrité morale pour un mandat de quatre ans renouvelable. Son rôle est :

- D'exécuter les décisions de la conférence des chefs d'État et de gouvernement et du conseil des ministres.
- de transmettre à la conférence et au conseil ses recommandations et ses avis

Le président de la commission de l'UEMOA est le nigérien Abdallah Boureima

2- Les organes de contrôle

Ce sont :

- **La cour des comptes** : Elle est chargée d'assurer le contrôle des organes de l'union. Elle est composée de trois conseillers nommés pour un mandat de six ans (6) ans renouvelables une fois par la conférence.
- **La cour de justice** : Elle est chargée de veiller au respect du droit dans l'interprétation et dans l'application du traité de l'union. Elle est composée de sept (7) membres nommés pour six (6) ans renouvelables par la conférence des chefs d'États et de gouvernement.
- **Le comité interparlementaire** : appelé à être remplacé plus tard par le parlement de l'UEMOA. Il est composé de cinq membres par État, désignés par l'organe législatif de chaque État membres.

3- Les organes consultatifs

a- Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)

Le Conseil des Collectivités Territoriales est un Organe consultatif de l'Union créé le 30 mai 2011 par Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

Le CCT émet des avis, à son initiative ou par saisine des Associations de Pouvoirs Locaux (APL), des États membres, du Conseil des Ministres, de la Commission ou du Parlement de l'Union.

Le CCT a pour missions de :

- Accompagner la Commission de l'UEMOA dans la conception et la mise en œuvre de projets intégrateurs et structurants au bénéfice des collectivités territoriales de l'Union ;
- Contribuer au renforcement de la cohésion sociale, économique et territoriale à travers des actions partagées entre l'Union, les États membres, et les autorités locales.

b- La Chambre Consulaire Régionale

La Chambre, organe consultatif, créée par le Traité de l'Union, est chargée de réaliser l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration de l'UEMOA, notamment par :

A son initiative ou à celle de la Commission, la Chambre donne des avis sur toute question relative à la réalisation des objectifs de l'Union, notamment

c- Le Conseil du Travail et du Dialogue Social

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) a été créé le 17 mars 2009

Le CTDS est un Organe consultatif et a pour objectif de réaliser l'implication effective de tous les acteurs non étatiques dans le processus d'intégration de l'UEMOA.

Le CTDS donne des avis, à son initiative ou à celle des États membres, du Conseil des Ministres, de la Commission, des représentants des employeurs et des représentants des travailleurs, sur les conséquences sociales éventuelles de toute proposition communautaire.

Le CTDS est composé de 72 membres désignés par les huit États membres. Les membres de ce bureau sont élus pour une période de deux ans.

4- Les institutions spécialisées autonomes

a- la BCEAO

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest est un établissement public regroupant les huit pays de l'Afrique de l'Ouest membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. L'unité monétaire est le Franc CFA. Elle est l'Institut d'émission commun aux États membres de l'UEMOA créé le 12 mai 1962 et dont le siège est fixé à Dakar, au Sénégal.

b- La BOAD

La **Banque ouest-africaine de développement** a été créée le 14 novembre 1973. C'est une institution spécialisée commune aux huit États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Elle a pour objet la lutte contre la pauvreté, la promotion du développement équilibré des États membres et la réalisation de l'intégration régionale. Son siège est établi à Lomé (Togo) mais elle dispose d'une Mission résidente dans chacun des sept autres États membres.

Elle vise à « promouvoir le développement équilibré des États membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest » en finançant des projets prioritaires de développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergie, industries, transport, agro-industries, tourisme et autres services¹.

III- LE BILAN DES ACTIVITES DE L'UEMOA

1- Les réalisations

- La création de centre de recherches en énergie solaire du Mali et l'école des mines et de la géologie de Niamey.
- La signature avec le trésor français des accords assurant la convertibilité aisée du franc CFA avec l'Euro
- L'octroi aux investisseurs nationaux des garanties en ce qui concerne le respect des contrats.
- -Mise en œuvre de politiques sectorielles : adoption de la politique Agricole, Energétique et industrielle commune de l'Union ;
- Harmonisation des droits de douane sur les produits industriels agréés de l'Union, 80% ;
- Adoption d'un système fiscal commun, SYSCOA, et de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation de l'UEMOA (IHPC) ;
- Surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques...

2- Les limites

- La persistance d'obstacles tarifaires et non tarifaires et la discordance entre le tarif extérieur commun (TEC) de l'union et les tarifs nationaux.
- Certaines dispositions nationales entravent encore la libre circulation des biens et des hommes dans la zone (carte de séjour, rackets...).
- Le non-paiement des cotisations
- L'instabilité politique
- La persistance des préférences commerciales avec les anciennes puissances coloniales
- La persistance des déséquilibres économiques liés à l'inégalité de développement
- La marginalisation des États de l'UEMOA dans le commerce mondial.

CONCLUSION

L'UEMOA est un exemple d'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Pour une grande efficacité, elle doit s'efforcer d'unifier les marchés nationaux, de rentabiliser les investissements, de renforcer la sécurité et de contribuer ainsi à l'accroissement et au développement de l'Afrique de l'Ouest. Elle doit aussi entreprendre des réformes. Les atouts ne manquent pas, seules les actions politiques peuvent accélérer cette noble

E X E R C I C E S

ACTIVITÉ I

Voici une liste de pays africains. Mets coche par oui ou non ceux qui sont membres de l'UEMOA

		OUI	NON
1	Mauritanie		
2	Gabon		
3	Mali		
4	Comores		
5	Côte d'Ivoire		
6	Ghana		
7	Guinée Bissau		
8	Guinée		
9	Togo		
10	Burkina-Faso		
11	Congo Brazzaville		
12	Sénégal		
13	Cameroun		
14	Bénin		
15	Nigeria		

ACTIVITÉ 2

Les pays de l’Afrique de l’Ouest, à l’instar des autres États ont emprunté depuis des décennies, le train de la mondialisation en vue de se faire connaître, permettre à leurs productions (produits maraîchers, de rentes...) d’occuper une place importante sur le marché mondial et d’ouvrir leur porte à l’investissement.

Les pays de la CEDEAO luttent tant bien que mal pour sortir leurs populations de la pauvreté, du désastre économique. Les obstacles sont nombreux : les conflits et l’instabilité politique demeurent de véritables gangrènes économiques pour l’intégration sous-régionale de même que la mauvaise gouvernance (...).

Au niveau de l’UEMOA, l’intégration connaît des difficultés liées à l’absence de surveillance régionale de la mise en œuvre des décisions et au manque de volonté, de la part des gouvernants des pays membres à transférer leurs compétences aux organisations régionales.

Pourtant à l’évidence, les conditions de succès de l’intégration sont diverses... Pour les pays de l’UEMOA, il y a une complémentarité des structures qui transparaît dans la répartition intersectorielle du travail entre eux : des pays comme le Burkina et le Mali sont principalement exportateurs de matières premières tandis que la Côte d’Ivoire et le Sénégal sont relativement plus industrialisés. De surcroît, la mobilité de la main-d’œuvre est forte au sein de l’UEMOA, l’existence de liaisons ferroviaires, une langue commune (le Français) et une monnaie commune (le Franc CFA) sont des facteurs de son relatif succès.

JEAN (A), in Investir UEMOA, N°12, Octobre 2006, pp 23-25

QUESTIONS

- 1) **Dégagez la nature et l’idée générale du document.**
- 2) **Dégagez les limites et les facteurs favorables de l’intégration des pays de l’Afrique de l’Ouest.**
- 3) **Quel est le bilan de l’UEMOA ?**

Leçon 3 : LES RELATIONS UNION EUROPEENNE – AFRIQUE-CARAÏBESPACIFIQUE (UE-ACP)

INTRODUCTION

L'Union Européenne, à l'origine Marché commun ou communauté économique Européenne est née au départ pour consolider une Europe divisée par la deuxième guerre mondiale. Mais elle s'est aussi donné comme objectif d'aider ses anciennes colonies d'Afrique, des caraïbes et du Pacifique. C'est dans ce contexte que furent instituées les relations UE-ACP.

On donne le nom de relation UE-ACP à la coopération qui existe entre les pays de l'Union européenne (le Nord) et ceux de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (le Sud)

I) LE FONCTIONNEMENT DES RELATIONS UE-ACP

1- Les origines

a- L'Union Européenne, Une Construction par Etapes

En 1951, pour faciliter la reconstruction de l'Europe dévastée par la guerre, 6 pays (France, RFA, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) décident de la libre circulation entre eux, du charbon et de l'acier. Ils créent la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier). Les succès de la CECA ont conduit les 6 pays à signer le 25 Mars 1957, le Traité de Rome qui institue la CEE (Communauté Économique Européenne). Les succès économiques de la CEE conduisent d'autres États européens à y adhérer. En 1973, la CEE passe à 9 membres avec l'adhésion de la Grande Bretagne, de l'Irlande et du Danemark. En 1981, la Grèce fait son entrée et porte le nombre de membre à 10. En 1986, l'Espagne et le Portugal adhèrent et portent à 12 le nombre de membre (Europe des 12.)

Le traité de Maastricht (Pays-Bas) de février 1992, transforme la CEE en Union Européenne (UE) qui enregistre de nouveaux membres. Aujourd'hui l'UE compte 27 États membres.

b- Les pays A.C.P (Afrique Caraïbes Pacifique)

Les pays de l'ACP sont un ensemble composé de pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ce sont pour la plupart des anciennes colonies des pays membres de l'U.E. Le groupe ACP est né à **Georgetown en Guyane en Janvier 1975**. Aujourd'hui 79 pays composent le groupe ACP.

2- Les objectifs

- Créer une complémentarité entre le Nord industrialisé et riche mais démuné de matières premières et le Sud pauvre, sous développé mais producteur et exportateur de matières premières.
- Promouvoir les échanges entre l'UE et les ACP et assurer un débouché certain aux produits en provenance des ACP.
- Promouvoir le développement économique et social des pays ACP

- Continuer la solidarité qui lie l'Europe et ses anciennes colonies dans le but d'assurer le développement et la prospérité des ACP.
- Établir des relations économiques étroites entre ces pays et ceux de l'UE
- Accorder aux ACP les mêmes privilèges commerciaux que les pays de l'UE sur le marché communautaire. Toutefois les ACP ne sont pas tenus d'en faire autant sur leur marché.

3- Les organes

a- Le conseil des ministres

Organe suprême de décision et d'orientation, il est composé des membres du Conseil de l'Union européenne, des membres de la Commission européenne et d'un membre du gouvernement de chaque Etat ACP.

Il se réunit une fois par an, alternativement dans les pays ACP et ceux de l'Union européenne, sur l'initiative de la présidence qui est exercée à tour de rôle par un membre du Conseil de l'UE et par un membre du gouvernement d'un Etat ACP.

Les fonctions du Conseil des ministres sont les suivantes : mener le dialogue politique, adopter les orientations politiques et prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord, examiner et régler toute question qui entrave la mise en œuvre de l'Accord, veiller au bon fonctionnement des mécanismes de consultation.

b- Le Comité des Ambassadeurs

C'est l'Organe permanent des institutions de la Convention. Il est composé d'un représentant de chaque Etat membre de l'Union européenne, d'un représentant de la Commission européenne et le Chef de mission de chaque Etat ACP. Il assiste le Conseil des ministres.

Il joue le rôle d'organe permanent de dialogue et de coopération.

c- L'Assemblée parlementaire paritaire

Organe consultatif composé en nombre égal de membres du Parlement européen et de parlementaires de chaque Etat ACP, elle reçoit pour mission de promouvoir une meilleure compréhension entre les peuples et d'inciter à l'application de l'Accord de Cotonou. Elle a un rôle uniquement consultatif et adopte des résolutions concernant les différents domaines de la Convention. Elle se réunit deux fois par an en session plénière, alternativement dans l'UE et dans un Etat ACP.

II) LES ACCORDS UE-ACP

1) Les accords de Yaoundé (CEE-EAMA)

Les premiers accords sont signés au Cameroun. **Ces accords prévoient la coopération économique entre la CEE et les EAMA** (Etat Africain et Malgache Associés).

- Le 1^{er} accord de Yaoundé I est signé le 2 Juillet 1963. Cet accord **prévoit une aide financière et commerciale aux 18 anciennes colonies africaines indépendantes.**
- Le deuxième accord de Yaoundé II est signé le 29 Juillet 1969. **Cet accord porte sur le financement de projet avec une prépondérance de l’Afrique noire.**

2) Les conventions de Lomé

Les accords de Lomé ont été signés à partir de 1975. 4 accords ont été signés à Lomé : *Lomé 1, Lomé 2, Lomé 3 et Lomé 4.*

a) Lomé I

Les accords de Lomé 1 ont été signés le 28 Février 1975 entre les neuf Etats membres de la CEE et quarante-six pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, appelés pays ACP. Les principales décisions prises sont :

● Sur le plan agricole :

- Le libre accès des produits agricoles ACP au marché de l’UE
- la création du STABEX (Système de **STAB**ilisation des recettes d’**EX**portation des produits agricoles). Le STABEX intervient en cas de chute des cours des produits agricole en versant des compensations financières aux pays ACP frappés par cette mesure.

● Sur le plan industriel :

- favoriser la coopération industrielle en participant au développement et à la diversification industrielle des ACP.
- Aider à l’industrialisation des ACP.
- La création du centre de développement industriel (CDI)

● Sur le plan commercial :

L’UE s’engage à aider les ACP dans les activités de commercialisation, de distribution et de transport.

● Sur le plan financier et technique :

- L’UE met en place une enveloppe financière pour aider les pays ACP.
- La coopération technique se manifeste par l’octroi de bourses d’études aux ressortissants des pays ACP et à l’envoi d’assistants technique européens dans les pays ACP.

Lomé 2 est signé le 31 Octobre 1979 avec 58 pays ACP et 9 pays de la CEE. Les décisions arrêtées à Lomé 2 sont :

- **Sur le plan agricole :**

- Aider les ACP à réaliser leur sécurité alimentaire
- Lutter contre la désertification.

- **Sur le plan industriel :**

- La création d'un système d'aide aux produits miniers (SYSMIN). Il repose sur les mêmes principes que le STABEX.
- Encourager les ACP dans la création de projets industriels.

- **Sur le plan technique et financier :**

Appui financier et technique de l'UE en ce qui concerne le secteur de l'exploitation minière. En résumé, Lomé II a accordé une priorité à l'industrialisation des ACP.

c) Lomé 3

Les accords de Lomé 3 sont signés entre 66 pays ACP et 10 de la CEE le 8 Décembre 1984. Les différents accords passés sont reconduits avec quelques éléments nouveaux surtout en ce qui concerne les échanges :

- Promotion des échanges intra –ACP
- Intensification des échanges CEE –ACP
- Augmentation de l'Enveloppe financière d'aide aux pays ACP

c) Lomé 4

Les accords de Lomé sont signés le 15 Décembre 1989 entre 71 pays ACP et 12 pays de la CEE. Désormais la convention porte sur 10 ans. Lomé 4 reconduit l'essentiel des accords passés mais ajoute un chapitre consacré aux problèmes culturels, politiques et humanitaires. Ainsi ; on a :

- l'Aide aux réfugiés
- La Promotion et respect des droits de l'homme
- La Promotion de la démocratie et de l'état de droit.
- La lutte contre la pauvreté

3- Le nouvel accord de Cotonou

L'accord de Cotonou est signé le 23 Juin 2000 entre 77 ACP et 15 de l'UE. Ce nouvel accord signé pour 20 ans prend en compte la dimension politique dans les relations UE – ACP. L'accord de Cotonou repose sur des axes majeurs comme :

- **La dimension politique :**

- Le dialogue politique entre les partenaires
- la consolidation de la paix
- la prévention et la résolution des conflits
- le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'état de droit.

- **La promotion des approches participatives** avec la part belle faite à la société civile qui apparaît notamment comme un organe consultatif. Son avis sera sollicité en matière de réformes et de politique économique et commerciale.

- **La réduction de la pauvreté** avec:

- le développement économique
- le développement social et humain
- l'intégration et la coopération régionale.

III) LE BILAN DES RELATIONS UE-ACP

Ce bilan comporte des acquis et des limites.

1- les acquis et réalisations

a) Au Niveau de l'UE

- Les ACP représentent des réservoirs de matières premières et un vaste marché pour l'UE
- Ces relations constituent un privilège économique, politique et culturel pour l'UE qui se présente comme allié et défenseur des ACP.

b) Au niveau des ACP

- Réalisation par le FED de nombreux projets d'équipements socio – économiques : 70 écoles secondaires construites, 4700 km de routes bitumées, 41000000 hectares de cultures vivrières...
- Au plan financier, le FED a fait bénéficier les ACP des aides non remboursables et la BEI, des prêts aux conditions de remboursements spécialement à l'avantage des ACP
- La formation de cadres de hauts niveaux par l'octroi de bourses d'études aux étudiants originaires des ACP.
- Le libre accès effectif des produits ACP au marché de l'UE sans réciprocité
- L'action du STABEX et du SYSMIN en faveur des pays ACP
- La lutte contre la désertification et la famine dans les pays ACP
- Le soutien financier et l'assistance dans la lutte contre le SIDA
- Aide pour l'approfondissement de la démocratie et assistance aux pays en guerre.

2- les limites ou faiblesses des relations UE – ACP

a) Au niveau de l'UE

- Réticence de certains pays membres de l'UE à continuer les aides financières aux ACP car les retombées concrètes ne sont pas tangibles.
- Cette coopération constitue une importante sortie de fonds qui aurait pu servir au développement de leur région en retard, surtout avec l'adhésion des pays de l'Europe de l'Est très pauvres.

b) Au niveau des ACP

- L'insuffisance des ressources du STABEX et du SYSMIN par rapport aux besoins des ACP et le retard dans le paiement des fonds
- Le STABEX et le SYSMIN limitent les effets des fluctuations mais ne les ont pas supprimés.
- Persistance des déficits commerciaux et la détérioration des termes de l'échange
- Endettement de plus en plus accru des ACP
- L'importance de plus en plus accordée aux pays de l'Europe de l'EST au détriment des pays ACP
- Instauration de quotas sur certains produits qui doivent entrer au sein de l'UE.
- Aides soumises de plus en plus à des conditionnalités.

CONCLUSION

Le bilan global de la coopération UEACP reste mitigé. Malgré leurs insuffisances, ces relations constituent un bel exemple de coopération Nord- Sud.

E X E R C I C E S

ACTIVITÉ 1

Entoure la réponse adéquate à chaque affirmation

1 .L'UE signifie ici :		
a- Unité Européenne	b – Union Européenne	c- Unification Européenne
2 .Le sigle ACP signifie ici :		
a- Africains-Caraïbéens- Pacifiques	b- Afrique-Caraïbes- Pacifiques	c- Afrique-Caraïbes- Pacifiques
3 .Les relations UE-ACP se définissent comme :		
a- une convention de coopération entre l'Europe occidentale et ses anciennes colonies.	b- Une ligue contre l'hégémonie économique des États-Unis.	c- une alliance militaire entre l'Europe occidentale et ses anciennes colonies.
4 Le premier régime d'association, liant à l'époque la CEE et les EAMA, remonte à :		
a-1944 à Brazzaville	b- 1957 à Rome	c- 1963 à Yaoundé
5 .L'accord de Lomé I fut signé		
a-Février 1978	b- Février 1975	c- Février 1973
6 .la création du STABEX visent		
a- À Stabiliser les recettes d'exportation des produits agricoles	b- À Stabiliser les recettes d'exportation des produits miniers	c- À Stabiliser les recettes d'exportation des produits énergétiques
7 .L'objectif global de la coopération UE-ACP est:		
a-Ruser avec l'OMC et surclasser les USA en économie	b- promouvoir l'Euro	c-aider à développer les ACP et assurer ce marché à l'UE

La révision de l'Accord de Cotonou intervenue en 2005 a été l'occasion d'ouvrir le champ du dialogue politique. La mission d'appui aux casques Bleus au Congo(RDC) en 2006 ou l'appui à la mission de l'Union Africaine au Darfour grâce à la mobilisation autorisée par les ACP des fonds européens de développement à leur disposition, témoignent de la pertinence de cette innovation de Cotonou (...).

Mais ce qui par-dessus tout, fait de Cotonou la transition entre une forme de coopération et une autre à venir, aux contours encore imprécis, est l'annonce d'Accords de Partenariat Economique (APE) entre les régions ACP et l'UE. Au commencement, dans la convention de Yaoundé, il y avait le libre-échange. La boucle sera bouclée. (...) L'Accord de Cotonou a connu un bouleversement fondamental en prévoyant la conclusion d'APE avant la fin de 2007. La cause en est que les préférences commerciales accordées par l'UE aux ACP contreviennent aux règles de l'OMC. Le but est de faciliter l'intégration harmonieuse des pays ACP dans l'économie mondiale où la compétition est autrement plus féroce que dans le processus Lomé-Cotonou. Ce saut dans l'inconnu laisse perplexes certains pays ACP et des acteurs de la société civile européenne(...).

Hegel Goutier, courrier, Edition spéciale UE, mars 2009, p9

QUESTIONS

- 1) **Donnez l'idée générale du texte.**
- 2) **Expliquez le passage suivant : « Les préférences commerciales accordées par l'UE aux ACP contreviennent aux règles de l'OMC.. »**
- 3) **Partagez-vous l'avis de l'auteur selon lequel la coopération UE/ACP « a fait ses preuves » ?**